

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2024-03-006 BAISSA DU TAUX DE L'INDEMNITÉ DU MAIRE, A SA DEMANDE

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Fonction	Taux appliqué au 01,05,2024	Montant indemnité brut
Maire	35,73 %	1 468,69 €
1ère adjointe	15,35 %	630,96 €
2ème adjoint	15,35 %	630,96 €
3ème adjointe	15,35 %	630,96 €
4ème adjoint	15,35 %	630,96 €
Conseillère déléguée	14,85 %	610,41 €
Conseillère déléguée	14,85 %	610,41 €
Total		<b>5 213,35 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme, le 15/04/2024

Le Maire,  
Cédric DUPUY

